

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE PREIZERDAUL

**Séance du 13 janvier 2023**

Date de l'annonce publique de la séance : 5 janvier 2023

Date de la convocation des conseillers : 5 janvier 2023

Présents : Gergen Marc, bourgmestre ; Muller Fernand, Rehlinger Marc, échevins ; Hilger François, Loes Michel, Schaus Tom, conseillers.

Absents excusés : Boenigk Mareike, Zigrand René.

<b>Point 2:      <i>Fixation du don à attribuer aux sportifs et personnes méritantes.</i></b>
---

Le conseil communal,

Considérant que la commune organise depuis plusieurs années une ovation pour les sportifs méritants de la commune ;

Considérant que dès à présent les personnes méritantes dans l'un ou l'autre domaine seront également honorées ;

Vu la délibération du conseil communal du 15 mai 2019 fixant le montant du don à attribuer aux sportifs méritants à 25,00 par personne ;

Considérant qu'il y a lieu de rehausser ce montant à la lumière de l'évolution de l'indice des prix ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

**décide à l'unanimité**

**de fixer les montants du don à attribuer aux sportifs et personnes méritantes comme suit :**

- **Sportif individuel :** 50,00 €
- **Equipe jusqu' à 10 membres :** 250,00 €
- **Equipe plus que 10 membres :** 500,00 €
- **Personne méritante :** cadeau d'une valeur jusqu'à 75,00 €

Ainsi décidé en séance publique, lieu et date qu'en tête.

---

Le conseil communal,